

COMMUNE DE LE THIEULIN
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2019

Sur convocation en date du 23 août 2019, le conseil municipal de Le Thieulin s'est réuni à la mairie jeudi 29 août 2019 à 20h30 sous la présidence de Philippe SCHMIT, Maire.

Étaient présents : Mmes BARTHET Carole, GRELLIER Violette, HALLOUIN Elisabeth, MARCHAL Corine, MARTIN Nadine, Mrs DOMANGE Franck, PAFFRATH Éric

Absent excusé : Mrs PANIER Olivier, CHRETIEN Luc, RIGUET Alain (pouvoir à PAFFRATH Eric)

Secrétaire de séance : Mme BARTHET Carole

Le compte rendu de la séance du 26 avril 2019 a été adopté à l'unanimité

I. POINT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNE

Le Conseil Communautaire a :

- ◆ Accordé une participation financière à la commune de Vieuvicq pour les travaux d'éclairage public
- ◆ Validé les conditions de retrait des communes de Sandarville et Ermenonville-la-grande du Syndicat Mixte Ouvert « Eure-et-Loir Numérique »
- ◆ Remboursé la commune de Saint-Denis-des-Puits sur les dépenses réalisées sur le réseau d'eau potable pour l'interconnexion des réseaux d'eau potable et de sécurisation
- ◆ Attribué le marché transport scolaire de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche pour la période de 2019-2023
- ◆ Attribué le marché de Transport Scolaire entre la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche et la Communauté de Communes Terres de Perche pour la période 2019-2023
- ◆ Attribué le marché de Transport Scolaire avec la SPL Chartres Métropole Transports
- ◆ A autorisé le Président à signer la Convention avec la Région Centre-Val de Loire en tant que AO2 pour l'organisation des Transports scolaire à compter de la rentrée scolaire 2019-2020
- ◆ Attribué le marché relatif à l'animation d'une OPAH sur le territoire de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche
- ◆ Créé un poste au sein de la médiathèque
- ◆ Créé un poste d'auxiliaire de puériculture au sein de la crèche d'Illiers-Combray pour une durée de 1 an du 26/08/2019 au 25/08/2020
- ◆ Créé un poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe à 93% annualisé au sein de la crèche d'Illiers-Combray
- ◆ Créé un poste d'adjoint administratif au sein du service Urbanisme en vue de stagiairiser un agent en place actuellement sous contrat
- ◆ Autorisé le Président à signer le marché de Broyage de Vallées 2019
- ◆ Autorisé le Président à signer le marché de travaux de voirie 2019
- ◆ Mis en place du TIPI pour un paiement dématérialisé
- ◆ Versé une subvention au profit de l'association EPISOL au titre de 2019
- ◆ Validé du projet d'Aménagement d'un espace nature et biodiversité par la commune de Chuisnes et du projet d'entretien de mares par la commune de Bailleau-le-Pin et arbitrage sur le volet Biodiversité dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale
- ◆ Approuvé la convention de partenariat dans le cadre de la Véloscénie Paris/Le Mont-Saint-Michel
- ◆ Désigné un délégué au sein du SIRTOM de Courville-sur-Eure – La Loupe – Senonches
- ◆ Renouvelé plusieurs contrats aidés
- ◆ Créé un poste d'assistant petite enfance à temps non complet sur le grade d'Auxiliaire de Puériculture
- ◆ Renouvelé tous les postes de saisonnier
- ◆ Créé un poste d'Educateur de Jeunes Enfants au sein du Multi-Accueil de Courville s/Eure
- ◆ Voté des tarifs pour la période du 2 septembre 2019 au 31 août 2020 pour les Accueils de Loisirs de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche et pour les garderies périscolaires

- ◆ Demandé une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour du matériel pour les séjours organisés par la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche
- ◆ Demandé une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour du matériel pour le Multi-accueil de Courville-sur-Eure
- ◆ Versé une subvention au profit de l'association Familles Rurales d'Illiers-Combray
- ◆ Créé un poste de Directeur de l'Office de Tourisme à temps complet
- ◆ Subvention de fonctionnement au profit de l'association « Office de Tourisme Intercommunal Entre Beauce et Perche » au titre de 2019
- ◆ Adhéré au comité d'itinéraires « Vallée du Loir à Vélo »
- ◆ Convention de partenariat entre la médiathèque et l'EHPAD « Les Gloriettes »
- ◆ Convention de partenariat entre la médiathèque et la maison d'accueil spécialisée de Beaurouvre
- ◆ Autorisé le Président à signer le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le renouvellement de la D.S.P. de la piscine de Courville-sur-Eure
- ◆ Attribué le marché « suivi-animation » de l'OPAH sur le territoire de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche
- ◆ Autorisé le Président à signer le marché de travaux d'interconnexion eau potable et l'enfouissement de réseaux (Saint-Lupercé – Saint-Denis-des-Puits – Friaize – Le Thieulin)
- ◆ Créé un poste de technicien eau à temps complet au sein du service Eau-Assainissement de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche
- ◆ Décidé d'abandonner le forage de Boizard sur la commune de Pontgouin
- ◆ Décidé de procéder à la répartition de l'actif et du passif du SITECI suite à sa dissolution
- ◆ Désigné les représentants de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche au sein du SIRPRS de Fontaine-la-Guyon – Saint-Aubin-des-Bois pour la compétence « transport scolaire »
- ◆ Voté le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2018 du SICTOM B.B.I. (Brou-Bonneval-Illiers-Combray)
- ◆ Voté le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2018 du SICTOM de Nogent-le-Rotrou
- ◆ Validé des travaux d'éclairage public sur la commune de Marchéville
- ◆ Signé la convention d'occupation précaire avec les exploitants sur la terre appartenant à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche situées sur la commune de Saint-Aubin-des-Bois
- ◆ Signé la convention d'occupation précaire avec les exploitants sur la terre appartenant à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche situées sur la commune de Courville-sur-Eure
- ◆ Signé la convention d'occupation précaire avec les exploitants sur la terre appartenant à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche situées sur la commune d'Illiers-Combray
- ◆ Signé la convention d'occupation précaire avec les exploitants sur la terre appartenant à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche situées sur la commune de Blandainville
- ◆ Demandé une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les travaux d'interconnexion des réseaux sur les communes de Saint-Lupercé – Saint-Denis-des-Puits – Friaize – Le Thieulin
- ◆ Proposé le versement d'une indemnité aux exploitants agricoles pour des dommages aux cultures dans le cadre des travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable (tranche 4 – communes de Magny – Marcheville – Cernay – les Châtelliers-Notre-Dame
- ◆ Remboursé les communes de Saint-Lupercé – Saint-Denis-des-Puits – Friaize – Le Thieulin de la redevance pour prélèvement de la ressource en eau
- ◆ Autorisé le président à signer une prestation pour la retranscription graphique du PLUI et l'assistance juridique sur la rédaction du PLUI

Information sur le projet de zone de grande capacité : la Communauté de Communes a un client potentiel qui souhaite acquérir les 60 hectares pour construire 3 bâtiments, 1 de 120 000m², 1 de 100 000m² et 1 de 34 000m². Le 1^{er} bâtiment pourrait accueillir de la logistique et pourrait générer 300 emplois. La Communauté de Communes essaie d'obtenir toutes les autorisations nécessaires pour mener à bien ce type de projet et de résoudre quelques problèmes (écoulement des eaux du toit compte tenu de sa taille, rehaussement du sol pour éviter les fouilles archéologiques avec 230 000m³ de terre soit 15000 camions, le nombre de poteaux incendies). Le coût de toutes ces opérations ne permettra certainement pas d'être équilibré par la vente de ce terrain. L'entreprise réfléchit également à s'implanter sur d'autres sites comme celui d'Ablis où elle ferait une économie de 100 000 € par an sur les impôts fonciers.

II. RECRUTEMENT CONTRAT AIDE

Le Maire indique qu'il n'a pas souhaité renouveler le contrat d'Adrien Perry, il faut donc recruter une personne en emploi aidé. Il s'agit d'un emploi mutualisé sur la mairie et le SIVOP, emploi à 20h par semaine annualisé. Le Maire a rencontré deux personnes du Thieulin, 1 homme et 1 femme. Après discussion avec Olivier Daniel, Vice-Président du SIVOP, le choix s'est porté sur Loïc Noirault de Gracia. Il aura une période d'essai d'un mois.

III. POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

	2018	2019
PS	15	16
MS	21	12
GS	26	22
CP	19	23
CE1	28	22
CE2	20	23
CM1	22	17
CM2	15	21
	166	156
	-10	

	2018			2019	
Ana-Chantal DOUIN	PS / GS	24	PS / MS / GS	25	
Magali LUDOVICO	MS / CP	23	PS / MS / GS	25	
Angélique SERVAIN	MS / GS	25	CP	23	
Marie LEVEQUE	CP / CE1	22	CE1	22	
Noémie GUIARD	CE1 / CE2	24	CE2	23	
Camille RETHO	CE2 / CM1	24	CM1	17	
Anne ORY	CM1 / CM2	24	CM2	21	

	2018	2019
Les Corvées les Yys	32	29
Friaize	30	27
Fruncé	37	34
Saint-Denis des puits	16	12
Villebon	3	5
Le Thieulin	42	42
Hors commune	7	7

GARDERIE

	2018	2019
Garderie au mois :	51	42
Garderie occasionnelle :	33	38

RESTAURANT SCOLAIRE :

Semaine	160	143
1 ^{er} service (maternelle)	68	68
2 ^{ème} service (primaire)	92	78

Enfants transportés :

Car blanc :	34	28
Car jaune :	58	52

Maternelles :

8h55 - 11h45 13h15 - 16h25

Primaires :

9h00 - 12h20 13h50 - 16h30

Les mouvements d'enseignants constatés sur l'école sont les suivants :

Départ de Laure SICLAIT arrivée d'Anne ORY en élémentaire, Angélique SERVAIN passe de l'école élémentaire à l'école maternelle pour prendre la classe de CP.

Cette année il y a 7 élèves hors regroupement. Ces familles ont une dérogation pour pouvoir inscrire leur enfant. Il faut, en effet, que leur assistante maternelle réside obligatoirement sur le regroupement. Nous leur demandons une participation sous forme de don d'un montant de 100 € par enfant, ce qui correspond aux charges variables que l'on a sur le syndicat.

IV. REPARTITION DU FPIC

Le Maire informe que le territoire de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche va bénéficier, à nouveau au titre de 2019, du F.P.I.C. (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes) pour un montant prévu à hauteur de 574 566 Euros.

Le sujet a été évoqué en Conseil des Maires au sein de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche et, il a été validé le principe de reverser la totalité de ce fonds aux communes comme c'était le cas en 2018.

Pour ce faire, il serait proposé d'ajouter au montant reversé de droit à chaque commune comme indiqué dans les documents notifiés par la Préfecture au titre de l'année 2019, une partie de la part initialement prévue pour la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche. Cette dernière serait ventilée en fonction de coefficients multiplicateurs fondés sur les strates de population des communes.

Les montants calculés seraient ainsi les suivants :

Nom commune	Proposition répartition
Bailleau-le-Pin	37105
Billancelles	12299
Blandainville	9550
Cernay	4499
Charonville	12468
Les Chatelliers-Notre-Dame	5400
Chuisnes	31652
Courville-sur-Eure	49651
Epeautrolles	5722
Ermenonville-la-Petite	6693
Le Favril	14435
Fontaine-la-Guyon	39754
Friaize	11464
Frucé	13474
Illiers-Combray	57166
Landelles	18001
Luplanté	12808
Magny	20057
Marchéville	15414
Méréglise	5048
Montigny-le-Chartif	18259
Mottereau	6334
Orrouer	11534
Pontgouin	37924
Saint-Arnoult-des-Bois	25289
Saint-Avit-les-Guespières	13316
Saint-Denis-les-Puits	5578
Saint-Eman	5049
Saint-Germain-le-Gaillard	12442
Saint-Luperce	22803
Le Thieulin	14418
Vieuvicq	14424
Villebon	4536
TOTAL	574566

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, à la majorité des voix :

Valide la répartition du F.P.I.C. 2019 pour le territoire de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche telle que présentée

V. BILAN DES TRAVAUX RUE DE LA CHAPELLE

Lors de la réception des travaux 2 réserves ont été émises. La première concernant l'aménagement des côtés qui n'a pas été fait puisque nous ne sommes pas en période estivale non propice au semis de gazon, ces travaux seront réalisés à l'automne. La deuxième réserve concerne la réalisation des caniveaux où la technique employée a provoqué des petites fissures. Si les fissures sont profondes, l'eau risque de s'infiltrer à l'intérieur ce qui peut provoquer des risques d'éclatement en période hivernale.

Bilans sur les travaux réalisés cette année :

Rue Neuve l'enfouissement des réseaux a été réalisé et des candélabres ont été posés. Les fils aériens seront retirés au cours du mois de septembre.

Rue de la Bonnetterie, 2 candélabres supplémentaires vont être posés début septembre

Réparations d'une fuite d'eau rue de Pierre (fuite d'une vanne suite à la fermeture de celle-ci afin de réparer une fuite chez un habitant)

Il reste 2 fuites d'eau, au 1er carrefour de la Chapelle et une à Villemaigre

VI. INFORMATION PLUI

Notre carte communale ne va plus exister, tous les documents d'urbanisme des communes vont être supprimés et il va être créé un Plan Local d'Urbanisme à l'échelon Intercommunal. Nous avons demandé à ce que certains endroits soient constructibles mais nous avons rencontré un souci sur les terrains derrière chez M. Villette, après discussion avec les services concernés, ceux-ci resteront constructibles.

VII. DECISIONS MODIFICATIVES

Budget commune :

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire sur le Budget Primitif 2019 de la commune afin de procéder à une mise en concordance des comptes avec les dépenses.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DESIGNATION	MONTANT DM	MONTANT AVANT DM	MONTANT APRES DM
2051 concessions et droits similaires	50.00 €	1 900.00 €	1 950.00 €
21312 bâtiments scolaires	- 12 700.00 €	386 000.00 €	373 300.00 €
2138 autres constructions	1 750.00 €	75 000.00 €	76 750.00 €
2151 réseaux de voirie	9 600.00 €	0.00 €	9 600.00 €
21534 réseau d'électrification	1 300.00 €	0.00 €	1 300.00 €
	0.00 €	462 900.00 €	462 900.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents approuve la décision modificative.

Budget eau :

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire sur le Budget Primitif 2019 de l'eau afin de procéder à une mise en concordance des comptes avec les dépenses.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DESIGNATION	MONTANT DM	MONTANT AVANT DM	MONTANT APRES DM
2158 Autres	22 700.00 €	91 000.00 €	113 700.00 €
2156 Matériel spécifique d'exploitation	- 6 000.00 €	6 000.00 €	0.00 €
2135 Installations générales château d'eau	- 16 700.00 €	20 900.00 €	4 200.00 €
	0.00 €	117 900.00 €	117 900.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents approuve la décision modificative.

VIII. QUESTION DIVERSES

1. Participation raccordement

La commune procède à la réalisation des branchements d'eau et demande une participation des travaux réalisés. Monsieur Le Maire informe qu'il a été procédé à un raccordement et à un branchement chez SCHMIT Philippe au hameau de Villemaigre.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de demander une participation pour travaux réalisés d'un montant de 1050.58 € TTC chez M. SCHMIT Philippe au hameau de Villemaigre.

2. Compétence distribution d'eau

La loi du 4 août 2018 disait que les communautés de communes allaient prendre la compétence distribution d'eau, ces dernières avaient contesté et déposé une motion. Il semblerait que cette loi devrait changer et permettrait de reporter cette compétence jusqu'au 1^{er} janvier 2026 mais à ce jour aucun arrêté n'a été pris, la loi devrait être votée fin octobre.

3. Fermeture trésoreries

L'Etat a décidé, afin d'améliorer les services, de fermer toutes les trésoreries sauf celles des chefs-lieux d'arrondissement. Celle de Courville-sur-Eure devrait fermer au 1^{er} janvier 2021. Dans la nouvelle organisation envisagée, il y aurait un accueil pour les clients dont nous ne connaissons pas la fréquence et une permanence pour les élus et les secrétaires.

4. Divers

Monsieur le Maire informe qu'il a fait nettoyer l'extérieur du presbytère dont nous avons fait l'acquisition. Il a également fait nettoyer la salle des fêtes par un prestataire de service.

Il a fait intervenir une entreprise pour réparer la hotte de la cuisine de la salle des fêtes qui ne fonctionnait plus.

Le Maire informe qu'il est nécessaire d'acheter un aspirateur de type « professionnel » car celui de la salle des fêtes ne fonctionne plus.

Tour de table :

Carole BARTHET demande si elle peut avoir une clé de la salle des fêtes car la lumière reste très souvent allumée et cela lui permettrait d'aller l'éteindre rapidement

Nadine MARTIN informe le conseil qu'elle a entendu parler par les anciens d'une pétition qui allait se mettre en place pour la mise en place d'une machine à pain. Un long débat s'instaure.

Monsieur le Maire rappelle que lorsque l'on a voté le contrat régional de solidarité territoriale il avait été demandé d'inscrire au projet la possibilité d'avoir une machine à pain au Thieulin. A l'époque ce projet avait été proposé car il n'y avait plus de boulanger à Champrond-en-Gâtine, Monsieur Le Maire avait interrogé quelques personnes sur la commune qui trouvaient que l'idée n'était pas bonne. Par la suite un boulanger est arrivé à Champrond-en-Gâtine. Après un arbitrage de la Communauté de Communes sur l'affectation des crédits et le choix de déployer sur l'ensemble du territoire le FttH, le conseil municipal avait décidé de retirer ce projet. Monsieur le Maire indique que ce n'est pas un sujet simple, il n'est pas contre l'idée, mais il est également pour le maintien du commerce de proximité. Si une machine à pain est installée sur la commune cela risque d'impacter le chiffre d'affaire du boulanger de Champrond-en-Gâtine. Il est décidé que Monsieur le Maire se renseignera sur le fonctionnement et le rendement des machines à pain déjà installés sur le département et reviendra vers le conseil pour en reparler.

Violette GRELLIER indique que M. Libert a demandé si pendant la canicule une personne de la mairie pouvait appeler les personnes vulnérables et isolées. Monsieur le Maire lui indique que cela a été fait par la secrétaire à 2 reprises et par lui-même.

Corine MARCHAL demande s'il était possible de concrétiser tous les achats qui avaient été décidé pendant le mandat (défibrillateur par exemple).

Monsieur le Maire précise que l'achat du défibrillateur avait déjà été validé mais le conseil à l'époque n'avait pas réussi à trouver un accord pour l'emplacement de celui-ci.

Corine MARCHAL demande si les plaques qui appartiennent à Orange vont être réparées car certaines sont dangereuses. Monsieur le Maire indique avoir pris contact avec Orange il y a déjà quelques mois puisque la commune n'a pas l'autorité pour intervenir. Pour la plaque située à la Houssaie Orange refuse d'intervenir car ils considèrent qu'il n'y a pas de problème.

Le Maire,

M. SCHMIT Philippe,

Le secrétaire,

Les membres du conseil,

M. PAFFRATH Éric

Mme HALLOUIN Elisabeth

Mme MARCHAL Corine

Mme GRELLIER Violette

Mme BARTHET Carole

M. RIGUET Alain
(pouvoir)

M. DOMANGE Franck